

N° 739  
22 MARS  
2014

# L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



## ÉDITO AU CŒUR DU MÉTIER



**A**près des semaines de discussions, d'interventions du SNES-FSU s'appuyant sur les échanges avec la profession, le projet de décret régissant les obligations de service des enseignants du second degré vient d'être communiqué aux organisations syndicales membres du CTM (Comité technique ministériel).

Ni revalorisation souhaitée par le SNES-FSU

ni refondation déstructurant le métier enseignant, ce texte ne mérite ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

De quoi parle-t-on réellement ?

Le projet reprend, pour une grande part, les points fondamentaux des décrets de 1950 en définissant les maxima de service en heures hebdomadaires d'enseignement, en rappelant le caractère dérogatoire du statut des enseignants de la Fonction publique, en réaffirmant des allègements de service pour l'exercice dans le post-bac et le cycle terminal des lycées, auquel s'ajoute celui dans les établissements les plus difficiles de l'éducation prioritaire.

Il éclaire un certain nombre de situations porteuses de conflits, en supprimant les majorations de service pour effectifs faibles et en donnant le même poids à toute heure faite devant élèves. La nouveauté réside essentiellement dans la mention que, au-delà de la mission centrale d'enseignement, les enseignants du second degré accomplissent aussi des missions liées, non quantifiables mais inhérentes à l'exercice du métier. Cette reconnaissance aurait dû conduire le gouvernement à en tirer les conclusions nécessaires et réduire le temps d'enseignement. Le SNES-FSU a depuis longtemps fait l'analyse que des mesures devraient être prises pour, tout en respectant l'unité du métier, prendre en compte l'augmentation de la charge de travail liée à ses évolutions. Le SNES-FSU déposera des amendements en ce sens au CTM mais, au-delà de cette démarche, les débats doivent être l'occasion d'intensifier notre campagne pour la revalorisation de nos métiers.

■ **Frédérique Rolet**, cosecrétaire générale

## MOTIVÉS APRÈS LE 18 MARS

Les actions de grève et de manifestations du 18 mars ont conduit à une mobilisation réelle. Certes, cette mobilisation n'a pas l'ampleur indispensable à la création d'un rapport de force contre les choix économiques, sociaux et budgétaires du moment. Mais elle est une étape qui montre que le poids des politiques menées, avec les dégâts sociaux qu'elles provoquent, est de plus en plus lourd à supporter pour les salariés, qu'ils soient du public ou du privé. Il s'agit donc bien, à partir de ces constats, de continuer à sensibiliser et mobiliser les salariés pour obtenir un tournant social et économique.

Les économies annoncées en matière de dépense publique pour les années qui viennent ne peuvent qu'avoir des conséquences sur les salaires, sur l'emploi, y compris l'emploi public. Les accords avec le MEDEF, en particulier avec le pacte de responsabilité, fragilisent une fois de plus les recettes fiscales tout en permettant aux entreprises d'en tirer plus de profits.

Dans le même temps, le financement de la protection sociale est compromis alors que les besoins augmentent, que **Suite page 2 >>>**



## 18 MARS EN REGIONS

### 6 000 manifestants au Havre



Belle mobilisation intersyndicale ce 18 mars : les collègues ont répondu à l'appel de la FSU et ont manifesté contre le Pacte de responsabilité et ses conséquences sur les salaires et l'emploi public. Le cortège était gros aussi de salariés du privé, tant la ville est touchée par les plans sociaux et la mise à mal de l'emploi industriel. Au-delà, une actualité a mobilisé les rangs de la CGT, quatre dirigeants de l'UL étant

objets de poursuites judiciaires pour faits syndicaux : l'ensemble des manifestants ont aussi marché pour dénoncer la criminalisation du mouvement social.

### 1 500 à Strasbourg



1 500 manifestants étaient présents dans la ville alsacienne. Le cortège strasbourgeois, qui comprenait des salariés du privé, des fonctionnaires, des retraités ou encore des intermittents, a répondu à l'appel de la FSU, de la CGT, de Solidaires et de FO. Ils étaient venus pour exiger une rupture dans la politique sociale du gouvernement.

### 2 500 participants à Rennes



Ils étaient aussi plusieurs centaines dans d'autres villes d'Ille-et-Vilaine et 400 manifestants à Saint-Brieuc, ensemble, à l'appel de l'intersyndicale dont faisait partie la FSU pour dénoncer la casse sociale que va entraîner le pacte de responsabilité.

### ACTUALITÉ 2

- LOGEMENT
- PALESTINE
- FICHES MÉTIER ENSEIGNANT
- RÉMUNÉRATION DES FONCTIONNAIRES
- SYSTÈME ÉDUCATIF
- CA ET DHG

### ENJEUX 5

- ÉDUCATION PRIORITAIRE
- CONSEIL ÉCOLE-COLLÈGE
- FILLES ET GARÇONS À L'ÉCOLE
- CONGRÈS ACADÉMIQUES

### MÉTIER-CARRIÈRES 6

- PROGRAMMES SCOLAIRES
- ORIENTATION
- MOUVEMENT INTRA 2014

### SUR LE TERRAIN 7

- REVALORISATION DES PENSIONS
- TRÈVE HIVERNALE





►► Suite de la page 1

## MOTIVÉS APRÈS LE 18 MARS

les services publics s'appauvrissent et que leur capacité à assurer leurs missions s'affaiblit. Les conséquences sont claires : ce sera moins de solidarités et des risques réels de privatisation, faute de financer certaines missions avec des fonds publics. Dans la fonction publique, nous attaquons la quatrième année de gel du point d'indice, et les diminutions des dépenses publiques annoncées pour les années qui viennent font planer de nouvelles menaces sur notre pouvoir d'achat en 2014 et en 2015.

Nos revendications, par exemple en matière de revalorisation de nos conditions de travail et de rémunération, ne peuvent trouver de perspectives sans une inflexion majeure de la politique économique

et budgétaire du gouvernement. Nos combats revendicatifs doivent donc s'inscrire dans l'exigence d'un changement profond de la politique économique et sociale, et d'une nouvelle approche du rôle des dépenses publiques dans le développement de notre économie.

Pour cela, il nous faut continuer à rechercher et à proposer, au niveau de la fonction publique mais aussi au niveau interprofessionnel, des modalités d'action les plus unitaires possibles permettant de construire une mobilisation croissante des salariés à travers un plan d'action qui couvre les mois à venir. C'est le sens des démarches que le SNES avec la FSU entreprendra dès cette semaine auprès des autres organisations syndicales.

■ Daniel Robin

Publicité

**Temaparis**

**Votre vocation est d'enseigner,  
la nôtre est de vous assurer.**

**SPÉCIAL MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT**

Exercer son talent au service des autres est une mission que nous partageons. C'est pourquoi, la GMF, 1<sup>er</sup> assureur des agents des services publics, en fait toujours plus pour vous assurer dans votre vie personnelle (assurance auto, habitation, complémentaire santé, épargne) et vous accompagner dans votre vie professionnelle. À votre tour, rejoignez nos 3 millions de sociétaires pour profiter des offres privilégiées que nous vous réservons.

► Renseignez-vous au 0 970 809 809 (numéro non surtaxé) ou sur [www.gmf.fr](http://www.gmf.fr)

**10% DE RÉDUCTION\***  
sur votre assurance AUTO

**+**

Pour les moins de 30 ans  
**JUSQU'À 100 € OFFERTS\*\***  
50 € sur votre assurance AUTO  
50 € sur votre assurance SANTÉ

\* Offre réservée aux agents des services publics, personnels des métiers de l'enseignement, la 1<sup>re</sup> année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2014.  
\*\* Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, la 1<sup>re</sup> année, à la souscription d'un contrat d'assurance auto et/ou d'un contrat de complémentaire santé. Offre non cumulable avec le tarif Avant/âge 30 et valable jusqu'au 31/12/2014.

**LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés.** Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony - 75857 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, La Sauvegarde et GMF Vie. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

Les contrats complémentaire santé sont souscrits par l'A.D.A.C.C.S auprès de GMF Assurances et La Sauvegarde.

**ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE** - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 323 562 678 - Siège social : 11, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon 75014 Paris. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

**80 ans**

## LOGEMENT SPÉCULATION EN PROCÈS



Du 11 au 15 mars 2014 s'est tenu à Cannes le 25<sup>e</sup> MIPIM (Marché international des professionnels de l'immobilier). Il s'y brasse des milliards autour d'une spéculation mondiale entre « professionnels », élus et multinationales (1 600 € l'entrée). Tout y est à vendre, dont le foncier des collectivités et le logement social convoité par le secteur privé.

Le 12 mars, initiée par le DAL et le réseau international No Vox, un premier « contre-MIPIM » s'est tenu à proximité avec un tribunal international de la spéculation immobilière.

La FSU y a pris toute sa part avec un collectif d'associations, de syndicats et douze délégations (Allemagne, Royaume-Uni, Portugal, Suisse, Pays-Bas...). Cette action, que la préfecture a tenté d'interdire, est hautement symbolique et nous reviendrons plus nombreux-ses en 2015.

■ Olivier Sillam

## PALESTINE APPLIQUER LES SANCTIONS



Comment, à notre niveau, contribuer à la résolution du conflit israélo-palestinien, par deux États indépendants, alors que la perspective de la création d'une Palestine progressiste, démocratique et non confessionnelle s'éloigne chaque jour un peu plus du fait de la politique israélienne ? Comment aider l'État de Palestine à retrouver l'intégrité de son territoire, dans ses frontières de 1967 et avec sa capitale Jérusalem-Est ?

Comment faire cesser l'occupation israélienne, le blocus de Gaza, la construction du Mur et des colonies, en Cisjordanie ?

Il y a pour cela l'arsenal légal nécessaire, en particulier l'admission de la Palestine à l'ONU en 2012, la publication en 2013 des « lignes directrices » par l'UE supprimant toute aide financière aux colons. Que la France, que l'UE, que l'ONU appliquent les sanctions prévues contre l'État d'Israël !

■ Yvonne Benedetti



« L'homme est un animal transformé par la raison et uni à l'humanité » PIERRE LEROUX

## FICHES MÉTIER ENSEIGNANT VERS LE DÉCRET STATUTAIRE

Après les discussions autour des fiches, auxquelles le SNES-FSU a pris toute sa part, le bureau national du 25 mars se prononcera sur la proposition ministérielle de traduction en décret statutaire.

Suite à la séance conclusive sur les fiches « métier enseignant » du 12 février dernier, le ministère a entrepris une refonte globale des décrets de 1950 et des textes annexes. Il présentera au CTM du 27 mars le projet de décret statutaire portant sur les obligations réglementaires de service des professeurs. Des textes complémentaires (décret indemnitaire, circulaires...) seront examinés à l'occasion d'un prochain CTM.

Le projet de texte concerne l'ensemble des professeurs du second degré, y compris ceux exerçant en documentation, la situation des professeurs exerçant en CPGE restant inchangée. Le SNES-FSU a veillé à ce que les TZR bénéficient de l'ensemble de ce décret (alors que ce n'était pas le cas pour certaines dispositions des décrets de 1950). Le projet de texte prévoit l'entrée en application du nouveau décret à la rentrée 2015, sauf pour les dispositions relatives à l'éducation prioritaire qui entreront en vigueur à la rentrée 2014.

### SITUATION DÉROGATOIRE RÉINSÉRÉE DANS LE CADRE GÉNÉRAL

La logique d'ensemble du projet de texte articule et raccroche les obligations de service à l'article L.912-1 du code de l'éducation et aux statuts particuliers de nos corps, tout en réaffirmant le caractère intrinsèquement dérogatoire des modalités d'exercice des missions des professeurs du second degré. Ainsi, nos services sont définis par un maximum horaire hebdomadaire d'enseignement, selon chaque corps.

Le projet expose aussi les missions liées au service d'enseignement en reprenant les termes de l'article L.912-1 du code de l'éducation et de nos statuts particuliers. L'architecture consolide la notion du professeur concepteur de son enseignement, en tant que cadre de la fonction publique de l'État.

### DÉCHARGES

Les décharges applicables aux maxima hebdomadaires sont inscrites dans le projet. Par exemple, en cas de complément de service sur deux communes différentes ou trois établissements, une heure de décharge est prévue. Les heures effectuées en cycle terminal et en BTS sont pondérées sans distinction entre elles (suppression des heures parallèles, des majorations pour effectifs réduits, abrogation du décret de 1961 sur les



STS...). Il en est de même pour les heures effectuées dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire. La sécurisation du dispositif statutaire et le système nouveau de pondération peuvent constituer un outil permettant de brider efficacement la marge de manœuvre managériale des chefs d'établissement.

### OBJECTIFS REVENDICATIFS

Au-delà de cette sécurisation et de la consolidation de l'identité professionnelle, d'importants problèmes demeurent. Le SNES-FSU déposera des amendements au CTM portant notamment sur l'augmentation de la pondération en cycle terminal (1,17) et en BTS (1,3), transformation de l'indemnité pour effectif pléthorique en décharge, prise en compte de l'heure de chorale, généralisation de l'attribution des heures de décharges pour les fonctions de coordination...

En tout état de cause, la situation impose de continuer la bataille syndicale pour la réduction du temps de travail, l'allègement de la charge de travail et la revalorisation de nos métiers.

À cette fin, le SNES-FSU met en ligne, à disposition de tous, l'ensemble des éléments : le texte du projet et son analyse statutaire.

■ Christophe Barbillat, Xavier Marand

### Le SNES-FSU en action

Par les nombreuses réunions organisées dans les établissements et les académies, et l'information mise en ligne et diffusée par les mails aux syndiqués, le SNES-FSU a mis à la disposition de la profession les outils lui permettant d'être actrice de son devenir.

Les discussions sur les fiches métier enseignant se sont ouvertes fin novembre pour se poursuivre en décembre et être finalisées le 12 février. En faisant le choix de la transparence et de l'information de la profession à chaque étape des discussions, le SNES-FSU a créé un rapport de force de nature à contraindre non seulement le ministère de l'Éducation nationale, mais aussi Bercy et la Fonction publique, pesant sur les arbitrages gouvernementaux. C'est dans cette même démarche que le SNES-FSU portera en CTM les améliorations nécessaires au projet de décret proposé par le ministre.

## SYSTÈME ÉDUCATIF LE SNES-FSU ET LES AUTRES

Les conceptions du système éducatif diffèrent d'un syndicat à l'autre, cela ne fait pas mystère ; mais la période d'élections professionnelles exacerbe les tensions.

Il n'a échappé à personne que le SNES-FSU était à l'honneur dans les expressions d'organisations syndicales diverses, toutes réunies malgré leur diversité dans cette alliance objective. D'un côté l'UNSA, après avoir signé dans *Libération* une tribune avec le SGEN sur le rattachement des écoles et des collèges à la même collectivité territoriale, a réitéré par le biais d'un cercle de pensée sa volonté d'imposer l'école du socle, resucée de l'école fondamentale (voir l'article sur Terra Nova, p. 4). Selon ces syndicats, le SNES-FSU serait l'obstacle majeur à cette restructuration du système éducatif, qui ferait notamment des enseignants du collège des enseignants polyvalents et limiterait la scolarité des élèves des classes populaires selon le schéma bac +3/bac -3.

L'explication est simple et permet de passer pudiquement sous silence les conséquences que cela aurait sur la démocratisation, c'est-à-dire la réussite de tous les élèves, ainsi que l'opposition majeure des enseignants du second degré, essentiellement syndiqués, il est vrai, au SNES-FSU...

D'un autre côté, le SNALC, aiguillonné par les inquiétudes sur les résultats des élections professionnelles de 2014, fait de la surenchère en portant diverses revendications sur le futur décret actualisant les décrets de 1950, notamment l'augmentation de la pondération pour les heures faites dans le cycle terminal des lycées. Si ce syndicat intervient maintenant,

c'est pour peser sur un Comité technique paritaire dont il n'est pas membre faute de représentativité !

### POSITIONS DU SNES-FSU ET DE LA PROFESSION

Le SNES-FSU, lui, en s'appuyant sur la profession, a travaillé pour sécuriser les éléments fondamentaux du métier, a porté des revendications d'amélioration des conditions de travail pour tous, que ce soit post-bac, lycées, collèges dont nous avons été seuls à parler.

Face à ceux qui, comme FO, entretenaient les peurs en agitant l'épouvantail de l'annualisation, ceux qui expliquaient à longueur de réunion que le contexte interdisait de porter des revendications, ceux qui comme le SGEN prônaient des cadres nationaux minima et le renvoi au local, et expliquaient que la mission d'enseignement n'était pas centrale, le SNES-FSU a défendu pied à pied notre conception du métier et exigé des mesures concrètes en faveur des collègues. Fort de l'appui de la profession, il présentera des amendements au CTM, sera vigilant sur les textes d'application et continuera à se battre et à mobiliser sur les conditions de travail, les salaires, la gestion des établissements...

Le SNES-FSU, peu friand de polémique, est plutôt soucieux de défendre nos professions et faire progresser nos revendications.

■ Frédérique Rolet

## RÉMUNÉRATION DES FONCTIONNAIRES NÉGOCIATIONS PLOMBÉES

Alors que les attentes des personnels sont fortes, l'annonce du financement du « pacte de responsabilité » par de drastiques économies empêche toute revalorisation réelle. C'est toute la logique d'austérité qui doit être abandonnée.

La ministre Marylise Lebranchu devait arrêter le « relevé de conclusions », feuille de route qu'elle propose pour la négociation relative aux « parcours professionnels, carrières et rémunérations » dans la fonction publique à l'issue de la réunion du 12 mars. Une ultime réunion, fixée au 1<sup>er</sup> avril, a cependant été jugée nécessaire.

La FSU a interpellé la ministre sur les engagements financiers que le gouvernement retenait pour cette négociation : au moment où de nouvelles politiques publiques se mettent en place (refondation de l'école, formation professionnelle, adaptation de la société au vieillissement de la population...) et où les agents attendent la fin du gel du point d'indice, la revalorisation de leurs carrières et la reconnaissance de leurs qualifications, il est clair que réformer la fonction publique demande des moyens importants.

### SE LIBÉRER DE L'AUSTÉRITÉ

Dans la réponse qu'il a adressée le 14 février aux fédérations de la fonction publique<sup>(1)</sup>, le Premier ministre souligne que « la fonction publique doit participer à l'effort de redressement de nos

comptes publics ». L'annonce du financement du « pacte de responsabilité » par une économie de plus de cinquante milliards sur trois années éclaire ce postulat et plombe les discussions. Et pourtant, est-il fondé d'opposer le développement de l'emploi dans le secteur privé à l'emploi public ? D'opposer l'emploi au financement des besoins sociaux ? De telles politiques, si souvent mises en œuvre, n'ont évidemment jamais apporté la preuve de leur efficacité. Il est grand temps de promouvoir d'autres choix, dont celui d'une réforme fiscale d'ampleur et de la lutte contre l'évasion fiscale.

Dans la rue le 18 mars, le SNES et la FSU ont tenu à réaffirmer leurs revendications d'un dégel du point d'indice, de la reconstruction de la grille des rémunérations, de la suppression des obstacles au déroulement de carrière et d'un financement de l'action publique à la hauteur des besoins. Cela nécessite une négociation sérieuse, que nos actions visent à libérer de la pollution des politiques d'austérité.

■ Anne Féray

(1) *L'US Mag*, supplément au n° 738

## Travail intersyndical plébiscité



Comme tous les ans, les 20 et 21 mars, la FSU a co-organisé, avec la CGT et Solidaires, un stage sur les droits des Femmes. Cette année, la participation (350 participant-es) était plus massive encore que les années passées : chercheur-ses et sociologues ont introduit et alimenté les débats sur des sujets d'actualité : les politiques publiques, le travail des femmes, l'égalité professionnelle et, bien sûr, les questions de genre. Les droits des femmes, rarement effectifs (en terme d'égalité salariale, par exemple), mis à

mal parfois (comme en Espagne avec la loi anti IVG), toujours menacés au quotidien sont en effet au centre des questions d'actualité : comme les participant-e-s au stage l'ont rappelé, faire progresser les droits des femmes, c'est faire évoluer les droits de tous.



## Gérard Alaphilippe (1929-2009)

L'IRHSES a publié un hommage à ce militant d'envergure qui joua un rôle déterminant dans l'histoire de notre syndicat de 1964 à 1984. Secrétaire du S3 de Paris et secrétaire national (1967-1971) dans la nouvelle direction Unité et Action, secrétaire général adjoint (1971-1981), puis secrétaire général (1981-1984), il fut un des principaux artisans de la structuration de l'outil syndical, de la définition des positions du SNES, du façonnement de son image et de son audience. Sa longue biographie met en évidence les sujets au centre de ses préoccupations : la réinvention de *L'Université syndicaliste*, la définition d'un plan ambitieux de la formation des maîtres, l'action unitaire des personnels et des organisations syndicales, la défense de la souveraineté du SNES dans la FEN, tout en demandant à cette dernière de jouer son rôle de fédération... Face à huit ministres de l'Éducation nationale, il défendit pied à pied les mandats du SNES qui put engranger durant ces vingt années des résultats probants de l'action syndicale. Pour ces raisons, nous devons lui témoigner la reconnaissance qu'on doit aux militants qui ont construit notre SNES. À commander à l'IRHSES (5 € + 2 € de frais de port).



« Fille ou garçon, chacun de nous est né d'un corps de femme. J'affirme depuis longtemps que c'est là "le premier environnement de l'être humain" » ANTOINETTE FOUQUE

## UNE NOTE SUR LE SYSTÈME ÉDUCATIF

# LES VIEILLES LUNES DE TERRA NOVA

« Pour une école commune, du cours préparatoire à la Troisième : un pas supplémentaire vers la démocratisation », la note du groupe de réflexion Terra Nova, écrite notamment par l'UNSA et rendue publique début mars, est tout à la fois un recyclage du projet d'école fondamentale des années 70 et une charge contre le SNES-FSU.

Terra Nova est un groupe de réflexion proche du Parti socialiste, financé à 80 % par le mécénat d'entreprise (Areva, GDF-Suez, Microsoft...), dont François Chérèque est le président. Il est connu pour sa production de notes social-libérales.

Dénonçant le coût « social et économique » de l'échec scolaire pour la Nation, qui s'élèverait selon eux à un minimum de 24 milliards d'euros par an, la note en impute la responsabilité principale au « traumatisme » du passage au collège et à sa structuration disciplinaire, renforcé par le déficit pédagogique des enseignants du second degré qui ne s'occuperaient pas de ce que leurs élèves apprennent.

Pour y remédier, Terra Nova propose notamment de :

- supprimer les décharges de service des stagiaires, considérées comme « inefficaces pour le système éducatif » ;
- confier écoles et collèges à une même collectivité territoriale (commune ou conseil général) ;
- permettre une déclinaison locale des contenus d'enseignement en « élaborant des "plans d'études" pour les élèves » ;
- fusionner les corps de professeurs des écoles et de certifiés pour « l'utilisation de toutes les compétences sur l'ensemble école-collège ».

### L'AVIS DU SNES-FSU

L'« école du socle », si chère à toute la droite mais largement contestée par la profession et que la loi de refondation n'a pas validée, est rebaptisée ici « école commune ». Mais les principes restent les mêmes, aux attendus toujours pas justifiés : le premier degré manque de moyens, le second degré manque de pédagogie, constat méprisant pour les enseignants du second degré qui s'investissent au quotidien dans leurs classes, avec la volonté de faire réussir tous les élèves.



© Fotolia.com / Albarahana

Vieilles recettes (dont l'unification des corps d'enseignants), vieille méthode (opposer premier et second degré), vieux arguments (en particulier les disciplines scolaires vues comme un obstacle à la pensée, à la vision globale du monde, à la créativité), mais propositions totalement dans les recommandations européennes et présidentielles de la rigueur (il n'est pas nécessaire de créer des postes dans le second degré).

Le rapport occulte deux points cruciaux. Le premier est l'existence de l'échec scolaire dans le premier degré que certes le collège n'arrive souvent pas à résorber, mais qu'une fusion entre les deux degrés ne permettrait pas de résoudre. La recherche montre que la difficulté

scolaire a des origines précoces et multiples ; il est illusoire d'imaginer la solution dans l'imposition de « bonnes pratiques » ou la fusion des corps enseignants. Développer la formation initiale et continue des enseignants, qui doivent pouvoir analyser les blocages didactiques, cognitifs et sociaux que rencontrent leurs élèves, leur offrir les conditions matérielles pour le travail en équipe, la réflexion pédagogique sur les contenus et leurs pratiques, favoriser la recherche de la cohérence des programmes scolaires pour en rendre leur sens plus accessible à tous et pour « faire culture » : autant de pistes ignorées par le rapport, qui privilégie l'aspect structurel et le pilotage institutionnel. Le deuxième, c'est une scolarité obligatoire réduite à un bloc école-collège structuré par un socle utilitariste et installant un tri entre les élèves qui auront vocation à poursuivre dans le bloc bac -3/bac +3 et les autres. Avec la FSU, le SNES défend la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'au baccalauréat pour tous les jeunes d'une génération, réponse à la demande sociale, mais aussi nécessité humaniste et économique.

Il est ainsi difficile de trouver le positionnement de Terra Nova « progressiste ». Au lieu de désigner le collège et les professeurs qui y enseignent coupables de tous les maux du système éducatif et de raviver une querelle récurrente que les débats de la refondation ont essayé de dépasser, il serait plus pertinent de travailler aux articulations CM2/Sixième et Troisième/Seconde dans le respect du développement des élèves et des différentes cultures professionnelles. L'enjeu est bien de permettre aux personnels de dialoguer plutôt que de disqualifier certains avec des arguments d'autorité totalement en contradiction avec la volonté affichée depuis deux ans d'un dialogue social, et avec l'affirmation ministérielle que l'on ne refondera pas l'École contre ses personnels.

■ Roland Hubert, Valérie Sipahimalani

## LE SNPDEN ET LE VOTE DE LA DHG MAUVAIS FILM AU CA

Une offensive sur les fonctions du CA et sur le vote de la répartition de la DHG est à l'œuvre depuis le décret de 2010. Le SNPDEN et certains rectorats sont à la manœuvre.

Depuis le décret de 2010 qui modifie les conditions de vote du CA sur la DHG et précise le rôle du conseil pédagogique, les difficultés se multiplient : chefs d'établissement qui refusent de soumettre au CA la répartition des moyens, recteurs qui donnent de moins en moins d'information dans les comités techniques...

Ces modifications sont intervenues avec la mise en place de la réforme du lycée, dans un contexte de mise au pas des

personnels : « les entreprises ont un patron, pourquoi les établissements scolaires n'en ont-ils pas » aimait à déclarer Luc Chatel.

Elles ont été faites pour minimiser le rôle du CA et renforcer celui du chef d'établissement, en donnant à ce dernier le pouvoir d'arbitrage auparavant dévolu au recteur et un outil pour contourner le CA : le conseil pédagogique.

Le SNPDEN-UNSA a, dès janvier 2010, emboîté le pas et donné pour consigne à ses adhérents de ne plus faire délibérer le CA sur la répartition de la DHG au moment où celle-ci est communiquée aux établissements. Il conseillait cependant de consulter les CA sur les éventuelles suppressions ou créations de postes.

### DE QUOI ONT-ILS DONC PEUR ?

Au mois de mars 2014, ce syndicat a publié un argumentaire politico-juridique confus pour étayer son refus de délibération sur les DHG



avant la fin de l'année scolaire, relayé parfois par l'administration rectorale. Ainsi le DASEN des Hauts-de-Seine écrit : « en février les CA doivent être saisis des créations et surtout des suppressions de postes, le vote de la répartition peut intervenir plus tard ».

Qui peut sérieusement prétendre que les créations et suppressions de postes ne sont pas pour une bonne part la conséquence directe de la répartition de la DHG ?

Réunir le CA en juin pour voter la répartition de la DHG revient à lui demander d'entériner la structure pédagogique et les choix faits pour les postes par l'administration quelques mois auparavant, sur la base des demandes du chef d'établissement.

Que craignent ce syndicat et ces recteurs qui refusent que la réalité de la préparation de rentrée soit mise à plat devant les élus des personnels à un moment où ces derniers ont la possibilité de peser sur les choix qui leur reviennent ?

Alors que depuis deux ans le ministère prétend rompre avec l'absence totale de dialogue social du gouvernement précédent, il est plus que temps qu'il impose ne serait-ce que le B.A.-BA de la démocratie à tous les échelons de son administration. ■ Fabienne Bellin, Michel Galin

### À Saint-Brieuc, une autre répartition de la DHG a été possible

Depuis des années, l'évolution des moyens et des horaires affectés aux enseignements disciplinaires en Seconde constitue une préoccupation. Son poids sur les conditions de travail et la réussite des élèves ne cesse d'alimenter des débats qui renvoient à notre prétendu conservatisme : polémiques stériles et démotivantes.

Au lycée Rabelais à Saint-Brieuc, depuis trois ans, la préoccupation commune des enseignants et de l'administration, face au taux des redoublements et à la dégradation des conditions de travail a conduit à une exploitation de la DHG tournée vers la réduction des effectifs. La dotation de 39 heures pour neuf divisions de Seconde représente 351 heures soit, pour douze classes, 29 h 15 par classe. Ainsi, au lieu de divisions de 35 élèves, bénéficiant de quelques dédoublements, les classes de 25-26 élèves reçoivent leurs enseignements sur la base des horaires officiels, sans dédoublement, sauf en TP de sciences où on travaille à 17-18 élèves.

La section SNES-FSU, qui s'est investie dès l'origine dans la mise en place de ce dispositif, pense après trois ans que la part de DHG dédiée à un accompagnement personnalisé incertain peut encore améliorer ce système.

Les collègues, les élèves et les familles adhèrent. Les conditions d'enseignement, de suivi des élèves, de gestion des classes sont sensiblement améliorées. Notre travail paraît y gagner en efficacité, même si ce n'est pas la panacée universelle.

Avec l'arrivée croissante d'élèves qui vivent la Seconde comme un palier d'orientation préférable à la Troisième, travailler avec 25 élèves permet une prise en compte de la diversité des niveaux et des projets, ce qui est impossible à 35. C'est un enjeu de taille pour la réussite de tous.

L'expérience donne un sens à nos exigences : il ne s'agit plus tant de défendre que de conquérir. Sans masquer les autres domaines de revendication, cette organisation peut devenir une base d'action, autant pour notre santé, que pour l'intérêt et l'efficacité de notre travail. Et si 24 élèves par classe devenait un objectif pour tous ?

Le S1 du lycée Rabelais à Saint-Brieuc (22)

### Séfo ne doit pas quitter la France : il vit ici, il étudie ici, il reste ici !

Le S1 du lycée Victor-Hugo (Marseille) apporte son soutien à Séfo, 19 ans, en Terminale ES. Il est arrivé en France en 2011 avec ses parents et son petit frère. Ils ont demandé l'asile, en raison des persécutions subies par leur famille en Macédoine dues à leur appartenance au peuple Rom et à l'engagement politique du père. Suite à la réception d'une OQTF (Obligation de quitter le territoire), il est menacé d'expulsion.

Les collègues du lycée Victor-Hugo, où il est scolarisé, s'engagent afin que Séfo reste en France. Ses professeurs sont extrêmement inquiets : après tant d'efforts, ils souhaitent lui donner la possibilité, comme aux autres élèves, de poursuivre ses études dans son établissement.

Le SNES-FSU a toujours refusé l'expulsion des sans-papiers, en particulier des jeunes en formation. Séfo doit rester en France !

Signez la pétition de soutien en ligne :

<http://educationsansfrontieres.org/article49025.html>

### Bras de fer à Poitiers

Les services du rectorat de Poitiers avaient trouvé judicieux de s'affranchir des décrets, qui prévoient précisément les obligations de service des enseignants des classes préparatoires selon le nombre d'élèves pris en charge. Ils comptaient récupérer des moyens en majorant indûment les services des professeurs effectuant des TD et des TP. Malgré nos protestations syndicales et notre argumentaire juridique, le rectorat a opposé une fin de non-recevoir avec désinvolture. Après le dépôt d'une douzaine de requêtes devant le TA de Poitiers en février, il semblerait que l'interprétation juridique du rectorat était hasardeuse face à la décision de la cour d'appel de Douai. C'est bien la preuve qu'une résistance collective alliée à une action juridique est une formule gagnante !

### À Tonneins, la DHG ne passe pas !

Au collège Germillac de Tonneins dans l'académie de Bordeaux, les enseignants sont mobilisés depuis plusieurs semaines pour refuser la diminution de la DHG (deux classes en moins) alors que les effectifs restent stables à la rentrée 2014-2015. Refus en CA du TRMD, grèves et actions avec le soutien des parents n'ont pas réussi à faire plier la DASEN ! Ces moyens réduits entraîneront la suppression de quatre postes, l'augmentation des HSA et des effectifs. À la mobilisation des collègues, l'administration a répondu par l'envoi d'inspecteurs et par le mépris. Les collègues soutenus par le S2 ont demandé une audience au rectorat et au conseil général, et restent combatifs !



« L'illusion est aisée. La vérité est toujours difficile » RABINDRANATH TAGORE

## ÉDUCATION PRIORITAIRE ENTRE DEUX EAUX

La relance de l'éducation prioritaire contient un certain nombre de mesures positives comme la pondération de service. Des zones obscures persistent toutefois.

Comme annoncé, une première salve de 102 réseaux collèges et écoles a été labellisée pour la rentrée 2014. Ils auraient été choisis sur des critères scolaires et sociaux objectifs. Mais les informations en provenance de nombreuses académies montrent trop souvent un manque de transparence, voire le recours à des critères contestables (voir L'US n° 738).

### RÉDUIRE LA CHARGE DE TRAVAIL

Les enseignants de ces collèges bénéficieront dès septembre de la pondération de 1,1 et verront donc leurs obligations de service réduites à 16,4 heures. Toutefois, les personnels constatent que c'est parfois l'occasion pour l'administration de chercher à imposer davantage d'heures supplémentaires ou de prévoir, sans concertation, dispositifs et réunions en pagaille pour « occuper » les personnels. Or, ce temps doit être dégagé pour alléger la charge de travail tout en libérant du temps pour le suivi des élèves et le travail en équipe. Pour le SNES-FSU, ce sont les personnels qui doivent en rester maîtres d'œuvre.

La concertation pour définir la carte de l'EP à la rentrée 2015, soit environ 1 000 réseaux dont 350 REP+, doit s'engager sans attendre. Pour le SNES-FSU, il est impératif que soient définis en toute transparence les critères, scolaires et sociaux, les mieux corrélés à l'absence de réussite scolaire.

En outre, l'EP ne saurait concerner les seuls collèges et écoles situés en zone urbaine. Zones rurales, DROM, lycées (GT et Pro) doivent être retenus dès lors que les difficultés pèsent sur la

Nombre de REP+ par académie



Source : « La Lettre de l'éducation »

réussite des élèves. Une part des critères doit permettre de reconnaître leur spécificité.

### EFFACER DES ANNÉES D'ÉGAREMENT

Enfin, les mesures mises en place dans les ÉCLAIR par le précédent gouvernement doivent être abrogées dès cette année : recrutement par le chef d'établissement, lettres de mission...

Quant à la part modulable de la prime ÉCLAIR, il est encore temps pour le ministère de prendre les dispositions nécessaires afin qu'elle soit répartie entre l'ensemble des personnels. Les ambitions affichées pour une éducation prioritaire rénovée doivent se traduire concrètement sans attendre dans les établissements afin d'effacer des années d'errements.

■ Bruno Mer, colleges@snes.edu

## CONSEIL ÉCOLE-COLLÈGE DES DÉRIVES SOUS CAPE

Une note d'usage à destination des IEN dévoile les risques du conseil école-collège : être un premier pas vers la fusion entre école et collège.

Institué par l'art. L.401-4 du code de l'éducation, le conseil école-collège doit se mettre progressivement en place cette année et définir un programme d'action visant à « améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège »<sup>(1)</sup> à la rentrée prochaine.

### FUSIONNER ÉCOLE ET COLLÈGE ?

Continuité n'est pas *continuum*, ce que d'aucuns semblent regretter. Ainsi, le DASEN<sup>(2)</sup> d'un département de l'académie de Caen prétend développer, dans une note à l'usage des IEN<sup>(3)</sup> et des principaux, « l'esprit du texte ». Pour lui, il s'agit de parvenir à une « unité » de l'école et du collège et viser « une fusion progressive des deux entités » avant une « réorganisation complète de la scolarité obligatoire ». Il n'hésite d'ailleurs pas à évoquer des échanges de service – en oubliant de préciser que la loi les limite expressément au volontariat et au « respect du statut de l'enseignant ».

Le DASEN fait donc une interprétation abusive de la loi de même que des textes définissant l'ISOE, qui n'a pas vocation à rémunérer la participation des enseignants du collège au conseil école-collège ou à ses commissions, pour lesquels on ne saurait imposer une « continuité contractuelle sur deux ou trois années ».

Le SNES-FSU appelle à combattre de telles dérives et à défendre une tout autre conception de l'articulation école/collège. Fondée sur une meilleure connaissance réciproque des pratiques et des cultures professionnelles, elle nécessite un temps de concertation et de réflexion commune, et doit permettre une entrée réussie des élèves dans l'organisation disciplinaire du collège.

■ B. M.

(1) Décret 2013-683 du 24 juillet 2013

(2) Directeur académique des services de l'Éducation nationale

(3) Inspecteur de l'Éducation nationale

## FILLES ET GARÇONS À L'ÉCOLE L'ÉGALITÉ, ÇA S'APPREND !

Si l'égalité hommes-femmes est inscrite dans la Constitution, l'égalité effective passe par une sensibilisation précoce dans laquelle l'Éducation nationale a toute sa place.

L'actualité ne cesse de nous le rappeler : l'éducation à l'égalité entre filles et garçons, bien qu'inscrite dans la loi, suscite encore bien trop de polémiques. Les attaques contre les ABCD de l'égalité de l'école primaire ou contre la ligne Azur en sont la traduction dans l'Éducation nationale.

Or, qu'y a-t-il de choquant à vouloir lutter contre les stéréotypes de genre ? C'est simplement dire que filles et garçons peuvent indifféremment jouer à la poupée ou aux voitures pour prendre un exemple simple. C'est permettre aux filles comme aux garçons de choisir un métier dans lequel ils et elles s'épanouissent, d'avoir une sexualité libre et désirée, acceptée sans moqueries, brimades ni jugement. C'est vouloir que filles comme garçons grandissent dans le respect de leurs différences qui ne sont pas une inégalité.

### L'ÉCOLE EST LÉGITIME POUR PARLER D'ÉGALITÉ

Nombreux sont les personnels de l'Éducation nationale qui font vivre ces valeurs dans les établissements, au quotidien, et s'engagent pour que chacun et chacune puisse vivre dans la tolérance et le respect de l'autre.

L'école est on ne peut plus légitime pour parler d'égalité, loin des images d'Épinal brandies par les propagandistes réactionnaires de tout poil. Il est de son devoir de construire une véritable éducation à l'égalité, de lutter contre les discriminations en s'appuyant non sur une pseudo-théorie du genre, mais sur la



© Fotolia.com / Claudia Paulussen

réalité de nos sociétés et sur un discours rationnel et éclairant. Force est pourtant de constater le recul du gouvernement sur ces questions. L'Éducation nationale doit se doter d'un programme d'éducation à la sexualité et à l'égalité de qualité, étendre ses ABCD au second degré, dans la lignée du travail initié par le ministère du Droit des femmes.

### FORMER LES CITOYENNES ET LES CITOYENS DE DEMAIN

Dans cette perspective, le SNES-FSU participe entre autres depuis de nombreuses années au GNIES (Groupe National d'Information et d'éducation à la sexualité) et mène une réflexion conjointement avec des associations de parents, de familles, d'étudiants, des mutuelles et des syndicats pour construire des revendications à la hauteur de l'enjeu de l'égalité et de la formation des citoyennes et citoyens de demain.

■ Aurélie Sarrasin

## ROUEN UN CONGRÈS RICHE ET FRATERNEL

Parmi les nombreux congrès académiques qui se sont tenus ou se tiennent actuellement, celui de l'académie de Rouen fournit un bel exemple de la qualité du travail et des débats.

Ce sont près de 60 militants du SNES-FSU qui se sont réunis les 13 et 14 mars pour le congrès académique de Rouen. Une composition diverse, avec un nombre important de jeunes collègues pour qui c'était le premier congrès, marquait le signe d'une vitalité certaine de notre organisation. Les débats ont porté sur l'ensemble des questions proposées :

- la culture commune, alliant connaissances générales, compétences professionnelles et accès à la citoyenneté en donnant au « collectif » une place prépondérante dans l'acquisition de savoirs ;
- des processus d'évaluation et de certification incontestables, définis nationalement avec l'exigence de contrôles finaux pour les diplômes ;
- un second degré cohérent du collège au lycée pour offrir à tout jeune une formation jusqu'à au moins 18 ans ;
- une formation des maîtres repensée, avec des prérecrutements en nombre important permettant aux jeunes de toutes classes sociales l'accès au professorat, et un plan de titularisation ambitieux pour les collègues contractuels ;

- une évaluation des enseignants donnant plus de place à l'aide et au conseil, déconnectée de l'avancement des fonctionnaires ;
  - une protection sociale de haut niveau et une réflexion sur son financement en liaison avec une véritable réforme fiscale ;
  - une volonté du syndicat de lutter contre les idéologies d'extrême droite et les courants réactionnaires ;
  - une ambition pour le SNES, dans la FSU, de construire des actions syndicales majoritaires permettant à la fois de contribuer à la nécessaire transformation sociale et capable d'engranger des acquis à chaque fois que cela est possible.
- Tels ont été quelques-uns des débats qui ont été menés au congrès académique de Rouen, sérieusement, en se donnant le temps de traiter au fond des questions, et toujours dans un esprit fraternel.

Nul doute que la délégation de Rouen portera ces débats sur le fond et la forme lors du congrès national du SNES-FSU à Marseille.

■ Thierry Reygades

### Une réédition importante

Le collège est l'objet d'intenses débats et discussions. Il n'arrive pas à réduire les inégalités. Or, les solutions envisagées risquent souvent de mettre en danger sa spécificité et de renoncer aux objectifs qu'il faut lui donner. Fruit d'une longue expérience et d'une réflexion continue, le livre de Denis Paget, *Collège commun, collège humain*, défend avec force et conviction le projet d'un collège commun. Il avance des propositions nouvelles qu'on lira avec profit. Épuisé depuis plusieurs années, l'ouvrage est l'objet d'une réédition bienvenue et ce d'autant plus qu'elle a été revue et augmentée par l'auteur lui-même.

• Denis Paget, *Collège commun, collège humain* (deuxième édition revue augmentée), éditions Syllepse/Adapt, 2014, 10 €.

### Des congrès académiques...

Entre le 24 février et le 21 mars, trente congrès académiques se sont tenus afin de préparer le congrès national. Signes de la vitalité et de la démocratie au sein du SNES-FSU, ils ont donné lieu à des débats riches et animés.



Congrès de Rouen

### ... au congrès national

Tous les deux ans, le SNES-FSU débat lors de son congrès national : c'est un moment fort et important de la vie démocratique du syndicat, c'est aussi le moment de définir les mandats qu'il défendra au cours des deux années à venir. Cette année, le congrès national, qui réunit des délégations de toutes les académies aura lieu à Marseille, du 31 mars au 4 avril.





« La vérité anthropologique, c'est que tout est une création de l'esprit, et qu'il n'y a pas de loi de nature » FRANÇOISE HÉRITIER

## BILAN DES PROGRAMMES SCOLAIRES EXPRIMEZ-VOUS

Une refonte des programmes a été annoncée pour une mise en œuvre en 2016. Il est important que la profession fasse entendre sa voix. Le SNES-FSU s'y attelle.

La Loi d'orientation pour l'École votée en juillet 2013 a installé un CSP (Conseil supérieur des programmes), chargé par le ministre d'une refonte des programmes de la scolarité obligatoire « afin qu'ils soient plus favorables à la réussite des élèves ». Les nouveaux programmes commenceront à être mis en œuvre à la rentrée 2016.

Le SNES-FSU, syndicat majoritaire du second degré, a des propositions à faire pour lutter contre les inégalités scolaires, parvenir à une réelle démocratisation de l'école et permettre ainsi la réussite de tous les jeunes.

Il développe depuis longtemps une réflexion sur les programmes et les pratiques grâce au travail des groupes disciplinaires et aux nombreux stages de réflexion qu'il organise dans les académies, sur les programmes, les pratiques, l'évaluation des élèves, etc.

Ainsi, dans la continuité de cette démarche, le SNES-FSU consulte la profession (syndiqués et non syndiqués) sur les programmes de collège, jusqu'en mai, via des questionnaires discipli-

naires. Il s'agit d'établir un bilan des programmes actuels, (contenus, pratiques, mise en œuvre, évaluation des élèves, etc.) et de mettre en débat des pistes pour de nouveaux programmes. Le SNES-FSU pourra ainsi être force de proposition auprès du CSP et en Conseil supérieur de l'éducation.

### INVESTIR LE DÉBAT

Dans le même temps, le SNES-FSU continue à exiger la remise à plat des réformes des voies générale et technologique du lycée. Dans ce cadre, il s'est adressé au ministre avec le collectif CORPUS et il consultera aussi la profession sur les programmes du lycée. Les enquêtes sont à renseigner en ligne. Il est également possible d'envoyer des contributions libres : [www.snes.edu/Enquetes-disciplinaires.html](http://www.snes.edu/Enquetes-disciplinaires.html). Les publications et le site du SNES-FSU rendront compte des synthèses et axes de propositions. N'hésitez pas à faire connaître cette consultation. Investissons le débat et exprimons-nous.

■ Sandrine Charrier, contenus@snes.edu

## ÉLABORATION DES PROGRAMMES UNE CHARTE POUR FIXER LES PRINCIPES

Le CSP rédige une charte définissant le cadre général de l'élaboration des programmes scolaires. Le SNES, le SNEP et le SNUEP lui ont fait part de leurs propositions.

Pour le SNES, le SNEP et le SNUEP, la charte doit pouvoir rassembler l'ensemble des acteurs du service public d'éducation nationale. Elle doit donner une méthode inscrite dans le temps long de la formation et de l'éducation, détachée des opportunités politiques ou médiatiques.

Dans un courrier commun, ils insistent notamment sur les éléments suivants :

- l'écriture des programmes doit être plurielle et comprendre des représentants de toutes les facettes de la transposition didactique des savoirs universitaires en disciplines scolaires : universitaires de la discipline concernée et des sciences de l'éducation, didacticiens, enseignants, sociologues, corps d'inspection ;
- toute modification des programmes soit s'appuyer sur une évaluation de ceux qui sont en vigueur ;
- les programmes sont nationaux et leur déclinaison locale ne peut concerner que les marges de manœuvre que permet la liberté pédagogique rappelée par la loi ;
- ils doivent indiquer les savoirs enseignés, les modalités et les situations dans lesquelles leur appropriation peut être évaluée, les conditions matérielles d'enseignement (travail en groupe, en TP ou TD, utilisation de l'outil informatique,

éventuels partenariats ou intervenants extérieurs...);

- les enjeux culturels doivent être énoncés et la participation de la discipline concernée à l'émergence de la culture commune explicitée ;
  - ils doivent prévoir des « objets d'étude » permettant des regards croisés de plusieurs disciplines ou des études conjointes. Cette démarche est nécessaire. La construction progressive de l'interdisciplinarité, sans être une fin en soi, est un moyen intéressant pour donner sens aux apprentissages et « faire culture » ;
  - les enseignants doivent être associés tout au long du processus, du bilan de l'existant à la publication des nouveaux programmes ;
  - lors de la mise en œuvre des programmes, ils doivent être accompagnés dans le respect de leur liberté pédagogique, avec des documents d'accompagnement, et non par l'imposition de « bonnes pratiques ». La formation continue doit être développée ;
  - une évaluation régulière des programmes doit être programmée et des observatoires des programmes mis en place ;
- L'intégralité du courrier et des propositions est disponible sur le site du SNES-FSU : <http://www.snes.edu/Charte-des-programmes-courrier.html>
- S. C.

## ORIENTATION AVANCÉES SIGNIFICATIVES

Alors que le sort des CIO et du métier de CO-Psy était en danger depuis un certain temps, le troisième groupe de travail consacré à ces derniers a montré un certain tournant. Il s'agit maintenant de ne pas s'arrêter à mi-chemin.

Le troisième Groupe de travail (GT) consacré aux CO-Psy et DCIO a examiné les missions des personnels et l'avenir des CIO. Contrairement aux premiers projets de rédaction qui dénaturaient totalement le métier, en le réduisant en EPLE à des tâches techniques à destination des enseignants et dans les CIO à l'accompagnement des publics non scolaires, les nouvelles fiches proposées situent clairement le travail des CO-Psy et des DCIO comme celui de psychologue de l'éducation et de l'orientation, au service des élèves et en collaboration étroite avec les équipes éducatives. Les CIO, qui semblaient réduits à des structures d'accueil en attente d'une dilution dans des plateformes multiservices pilotées par les

Régions, voient leurs missions institutionnelles ainsi que leur place dans le système éducatif réaffirmées.

### CONTINUER DE LUTTER PIED À PIED

Toutefois la question du maintien de l'ensemble des CIO demeure. Même si nous avons obtenu que le MEN reprenne le contrôle de la configuration du réseau dans chaque académie, notamment en exigeant de valider ou non les projets de restructuration des recteurs, le désengagement des conseils généraux ne débouche pas sur une programmation de la reprise de tous les CIO par l'État, conclusion pourtant logique au regard de leurs missions.

Il va falloir continuer à lutter pied à pied pour empêcher toute dégradation importante dans la couverture des territoires et des conditions d'exercice des personnels. À Rouen, si le rectorat a abandonné la mise en résidence des CO-Psy en établissements, il rechigne à abandonner une organisation rigide incompatible avec le nombre d'établissements en charge, les réunions d'équipe et la vie d'un CIO ! Il s'appuie sur la mise en place du Service public régional de l'orientation (SPRO) pour justifier des fermetures de CIO ! À Rouen, comme à Aix-Marseille et à Versailles, il faut poursuivre la mobilisation afin de préserver le service public d'orientation de l'Éducation nationale.

Le prochain GT concernera la formation, le recrutement et la mise en conformité de la grille indiciaire avec celle des autres personnels, enseignants et CPE.

■ Marie-Agnès Monnier



© Thierry Nectoux

## MOUVEMENT INTRA 2014 INFORMATIONS, CONSEILS, STRATÉGIES

Avec ce numéro de L'US, vous trouverez le supplément exceptionnel « Intra 2014 » et le bulletin inter-syndical national SNES-SNEP-SNUEP dans lequel figurent toutes les informations essentielles pour votre demande de mutation ainsi que la fiche syndicale de suivi individuel et tous les barèmes...

Le supplément SNES « En direct des académies » donne les informations académiques, les calendriers, les réunions, les permanences mutations, les coordonnées indispensables...

Vous pouvez également consulter le site [www.snes.edu](http://www.snes.edu), rubrique « mutations » et ainsi télécharger les publications académiques ou consulter les barres intra 2013...

■ Christophe Barbillet



Pour disposer d'une information rapide sur le suivi et le résultat de votre demande, il importe de bien vérifier vos coordonnées personnelles sur le site national [www.snes.edu](http://www.snes.edu) (accès avec votre code syndical personnel : 6 chiffres + 4 MAJUSCULES).

En particulier, actualisez le cas échéant votre adresse postale, votre adresse électronique et votre n° de téléphone portable (envoi des résultats par SMS).

### Royaume-Uni

La NUT (National Union of Teachers, 320 000 adhérents) appelle à une journée de grève nationale le mercredi 26 mars pour défendre les salaires et les conditions de travail des personnels enseignants. Selon Christine Blower, secrétaire générale, « de nombreux enseignants se sentent complètement dépassés et il n'est pas surprenant que deux enseignants sur cinq quittent la profession ; l'éducation en ressort dégradée ». Dans un contexte de privatisation rampante où les salaires sont revus à la baisse et où la charge de travail devient intolérable, le syndicat mène aussi campagne pour faire échec à un système de rémunération lié aux « performances ».

### ERRATUM

Dans L'US Mag, supplément au n° 738 du 22 février 2014, en page 43, il fallait lire : **CNTE, Confédération nationale des travailleurs de l'éducation du Brésil.**



© DR

### Ukraine

Pour le syndicat STESU (syndicat des travailleurs de l'éducation et des sciences d'Ukraine, 2 millions d'adhérents) ainsi que la Fédération des syndicats ukrainiens, la situation est particulièrement dramatique, tant au plan du contexte politique, qu'au plan du fonctionnement même des structures syndicales. La « Maison des syndicats », qui se trouve à côté de la place Maïdan, a été entièrement détruite par les flammes. Les organisations ont tout perdu, locaux, documents et mobiliers.

Dans une déclaration datée du 3 mars, le STESU appelle l'Internationale de l'Éducation et le CSEE (Comité syndical européen de l'éducation) qui est la région Europe de l'IE, à témoigner de leur solidarité et de leur soutien. Un appel au soutien par le moyen d'une aide financière est mis en débat depuis la visite d'une délégation internationale de l'IE les 13 et 14 mars à Kiev.



« L'engagement particulier de l'artiste, c'est de descendre aux entrailles des choses et de rendre exactement ce qu'il a découvert » ROGER VAILLAND

REVALORISATION RETARDÉE DES PENSIONS

MAUVAIS COUPS CONTRE LES RETRAITÉS

La décision de différer de plusieurs mois la revalorisation des pensions est encore un mauvais coup à l'encontre des retraités alors que presque la moitié d'entre eux vit avec une pension inférieure au SMIC. Mais les actifs vont aussi subir les conséquences d'une telle décision totalement injuste. Ils se sont retrouvés tous ensemble dans la rue le 18 mars pour exiger un changement important de politique sociale.

Contrairement à l'an passé, les pensions de base des retraités ne seront pas revalorisées le 1<sup>er</sup> avril prochain mais seulement le 1<sup>er</sup> octobre. C'est le premier acte de l'application de la réforme des retraites. La loi de janvier 2014 permet ainsi à l'État de récupérer 600 millions d'euros. L'IRCANTEC a annoncé le 13 mars 2014 que ses pensions ne seraient également revalorisées que le 1<sup>er</sup> octobre et non le 1<sup>er</sup> avril, et ce dès cette année. Mauvais coup pour les retraités ex-fonctionnaires non titulaires qui vont donc cumuler les deux mesures. Autre mauvais coup : le gel de la revalorisation des retraites complémentaires qui concerne les salariés du secteur privé et nombre de poly-pensionnés de plus en plus nombreux parmi nos collègues, et ce suite à l'accord signé par le patronat et certains syndicats en mars 2013.

LES RETRAITÉS COMME LES ACTIFS

Mauvais temps, donc, pour les retraités. Ce n'est pas la première attaque : les réformes successives n'ont fait qu'aggraver les conditions d'accès à la retraite et réduire le taux de pension : suppression de la demi-part supplémentaire des veufs et veuves ayant eu des enfants, fiscalisation brutale du supplément de 10 % pour les retraités ayant eu trois enfants et plus. À cela s'ajoute l'instauration au 1<sup>er</sup> avril 2013 de la

CASA (Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) qui ne sera affectée réellement à l'aide à l'autonomie qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Conséquence : le pouvoir d'achat des retraités ne cesse de se dégrader alors que 6 millions de retraités pauvres (sur un total de 14 millions) survivent avec des pensions inférieures au SMIC. Et que beaucoup de retraités aident financièrement leurs enfants ou leurs ascendants.

Les actifs aussi sont concernés par les conséquences des réformes successives, mais aussi par ces mesures contre les retraités qui impacteront à la baisse le calcul de leur future pension. La politique d'austérité menée contre les salariés actifs et retraités ne résout en rien les difficultés financières des régimes de retraites, ni celles de la croissance. Il faut impérativement d'autres orientations budgétaires et écono-

miques basées sur un autre partage des richesses.

Les retraités SNES-FSU ont participé aux côtés des actifs aux actions du 18 mars. Le 1<sup>er</sup> avril, ils interviendront localement dans un cadre unitaire auprès des préfetures, avant des mobilisations plus larges en juin sur les questions de pouvoir d'achat.

■ Marylène Cahouet

TRÊVE HIVERNALE MOBILISATIONS SAMEDI 29 MARS

Le gouvernement a décidé de prolonger jusqu'au 31 mars 2014 la trêve hivernale pour les expulsions locatives, anticipant la promulgation de la loi Duflot sur le logement qui prévoit cette mesure.

Une lettre a été envoyée aux préfets dans ce sens. La trêve hivernale a été acquise en 1958 après l'appel de l'Abbé Pierre, mais depuis 1991 une loi autorise l'expulsion des squats. Et ainsi, les expulsions ont continué. En décembre 2013, plusieurs squats sont évacués, et ce alors que l'État a une obligation d'hébergement d'urgence. Quelques propositions sont faites pour les plus fragiles (familles avec enfants, malades...), les autres sont dirigés vers le 115 qui sature. Certains propriétaires procèdent eux-mêmes aux expulsions hors de tout cadre légal, mais comme l'explique une militante du DAL (Droit au logement) si « leurs locataires peuvent porter plainte [...] cela met beaucoup de temps à aboutir ».

La situation du logement en France est plus que préoccupante : la Fondation Abbé-Pierre chiffre à 147 500 le nombre de personnes sans domicile personnel ou celles vivant dans des conditions très difficiles et à 115 000 les familles expulsées en 2012. Il y a 1 400 bidonvilles en France ! Régulièrement, les manifestations de « prioritaires au DALO » (Droit au logement opposable) attirent notre attention : sept ans après la loi, 54 000 personnes restent à reloger. Sont à l'origine de cette crise du logement sans précédent, les politiques d'austérité sur les ménages, le chômage et le manque de politique publique ambitieuse.

À partir du 1<sup>er</sup> avril, les expulsions locatives pourront donc recommencer, avec leurs conséquences dramatiques. La plate-forme logement des mouvements sociaux à laquelle participent associations et syndicats dont la FSU appelle à des manifestations le samedi 29 mars partout en France (à Paris, 14 h 30, place de la République) pour exiger :

- l'arrêt des expulsions sans relogement et des coupures d'énergie ;
- la baisse des loyers et des charges ;
- le droit à un logement stable et décent pour toutes et tous.

Le SNES-FSU et ses adhérents assureront, bien sûr, le succès de cette mobilisation. ■ M. C.

Publicité

Je suis Sociétaire CASDEN, donc je vote !

Assemblée Générale

Sociétaire CASDEN, je m'implique dans la vie de ma banque coopérative. Je participe aux décisions en Assemblée Générale selon le principe : une personne = une voix.

**Je vote en ligne !**  
Je me connecte sur <https://jevoté.casden.fr>\*  
(mes identifiants sont sur le matériel de vote adressé par la CASDEN Banque Populaire)

**Ou je vote par correspondance !**  
Je retourne mon bulletin de vote dans l'enveloppe T\*\*

Bulletin de vote égaré ? Je contacte le 01 64 80 13 43 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

\* Jusqu'au 27 mai 2014, 15h (heure de Paris).  
\*\* Tout bulletin de vote reçu après le 25 mai 2014 ne pourra être pris en compte.

casden BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture



# PETITES ANNONCES

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

SNES-PETITES ANNONCES : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 Tél. 01 40 63 27 10

## LOCATIONS

**Nice**, promenade Anglais, 2 p., 5<sup>e</sup> ét., tous services : 350 €/s. Tél. 06 06 46 80 58, h.briand@voila.fr

**Cap Corse**, collègue loue appt dans mais. village, 2 ch., 5 km mer : www.sitedudccn.com/LURI

**(83) St-Aygulf**, villa 70 m<sup>2</sup>, jard. clos : 600 à 850 €/s. Tél. 06 11 45 48 43

**Paris**, M<sup>o</sup> Robespierre, loue maison + jardin, vac. scol., 450 €/sem. Tél. 06 24 51 39 39

**(66) Banyuls**, 100 m plage, F3 conf., 4 pers., toutes saisons. Tél. 06 86 97 77 73

**Toscane**, loue appart. 2 pers., 350 €/sem. Tél. 06 42 56 30 28

**Ile de Ré**, 300 m plage, loue gde mais./jard., vacances scol. + été. Tél. 06 08 93 07 58 (h. repas).

**Baie d'Oléron**, mais., 50 m bord mer, 4 pers., jard. clos. Tél. 06 82 74 52 73

**Nice, Gorbella**, coll. loue F3, Réf. NF, semaine/quinzaine/mois, 2 ch., parking, tram, commerces. jb.giovannangeli@sfr.fr

**(82) La Française**, maison conf., espace, calme, 4/5 p. Tél. 05 63 02 21 06

**Vaux-sur-Mer, Royan**, villa 8 pers. : 400-750 €/sem. Tél. 06 06 49 23 15, jym.duteuil@hotmail.fr

**Ajaccio**, loue F3 tout confort, 300 m plage, du 28 juin au 30 août : 460 €/sem., 880 €/qz, 1 280 €/3 s. Tél. 04 95 25 33 67/06 09 67 45 41

**Corse Sud, Conca**, loue maison village, 4-5 pers., GR20, 10 min mer et rivière. Tél. 04 95 30 47 90, h. repas.

**2A, Corse**, coll. loue mobil-home, proche mer. Tél. 06 72 87 53 24

**(33) Arcachon**, F2 neuf, centre, 250 m plage. Tél. 06 04 07 98 41

**(64) St-Jean-de-Luz**, F2, centre, 50 m plage, thalasso. Tél. 06 04 07 98 41

**Bassin Arcachon, Claouey**, maison conf., 4-6 pers., calme, forêt, bassin, océan. Tél. 06 04 07 98 41

**Palomarès (Andalousie)**, loue appt : 2 ch., pisc., clim., terrasse, calme, mer à 900 m : 210 € à 620 €/sem., 500 €/mois h. s. Tél. 09 51 30 40 92 / Port. 06 31 61 12 12

**(17) Ile d'Oléron**, maison vac. calme, max. 6 pers., 2 ch., jardin clos, 400 à 750 €/sem. Tél. 06 27 28 35 12

**Drôme provençale**, charme et nature dans village de Mirabel, loue ttes saisons pts mas 2/4 à 6 pers, tt cft, calme, beau parc, tennis, pisc. chauffée, avril/oct., prox tous com. Doc sur dem. Tél. 04 75 27 13 26, site : www.les-mirabelles.com

**Espagne, Costa-Blanca**, villa 4/5 pers., proche mer, 500 €/sem. de juin à sept. Tél. 04 42 80 28 50

Collègue passionnée par l'histoire de **Gozo** et de **Malte** vous propose sa villa ou appt en bord de mer, 5/10 pers., piscine, 280-2 045 €/s. Tél. 06 60 36 19 31 ou Calypso2013@locationsmalte.com ou le site locationsmalte.com

**DIVERS**  
Rech. collègue pour révision, traduct. textes anglais (hist., maths). Rémun. à convenir ; travail en collab., mps1910@orange.fr

## LOISIRS

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent :

- un circuit de randonnée en avril 2014 aux Canaries et une découverte de l'Ouzbékistan... ;
  - un circuit de 3 semaines dans l'Ouest américain durant l'été 2014.
- Pour de plus amples informations, contactez l'association au 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

**SNES Échange**. Professeurs de français d'une école d'Oubouhiv (Ukraine) cherchent à mettre en place une correspondance avec des élèves Français de collège/lycée et à réaliser, si possible, un échange culturel. Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez demander les coordonnées par mél à : [echanges@sned.edu](mailto:echanges@sned.edu). Indiquez votre numéro d'adhérent ou le mois d'adhésion.

**Publicité**

www.adeo-voyages.com  
01 43 72 50 20

Publicité

« Moi par exemple\*, j'ai économisé  
26 000 € sur mon crédit immobilier,  
9 000 € sur l'achat de la voiture,  
sans compter les assurances  
superflues que j'ai résiliées... »

Alexandre, 34 ans.



## MAIF FAMILLES

La MAIF s'attaque à ce qui pèse vraiment dans votre budget.  
Réduisez vos charges sur [maif-familles.fr](http://maif-familles.fr)



Offre valable du 17 mars au 13 avril 2014. Voir conditions sur [maif-familles.fr](http://maif-familles.fr). \* Exemple non contractuel. Économie moyenne de 26 000 € réalisée sur la durée totale du prêt pour les dossiers validés en 2013 par Crédit Immobilier Direct, SAS au capital de 800 000 €, filiale de la MAIF, RCS Niort 448 091 411, 61 rue de la Gare, 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement non exclusif inscrit à l'Orias sous le n° 07030069 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Économie moyenne de 9 000 € pour l'achat d'un microspacie agréé de Aresis et Auto-IES, partenaires de la MAIF MAIF, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, 79038 Niort cedex 9. Filia-MAIF, société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libérée, RCS Niort B 341 672 681, 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.

**ADAPT**  
N'hésitez pas à commander en ligne sur [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)  
rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !

**Histoire des cristaux**  
Pourquoi les cristaux ont-ils des faces naturelles planes et lisses ? Pourquoi présentent-ils cette symétrie qui fait leur beauté ? Pour répondre, cet ouvrage nous entraîne dans l'histoire de la pensée scientifique, de Pythagore à nos jours. Elle est aussi une histoire de femmes et d'hommes, avec leurs affects, leurs préventions, leurs haines parfois, leur culture et leur environnement toujours.  
• Bernard Maitte, coédition Adapt/Hermann, 2014, 336 p., 25 euros

**Quand les paysans sèment la révolte...**  
Les luttes paysannes, nombreuses à toutes les époques, marquent l'histoire de France. Peu enseignées dans les manuels, ce groupe social participe pourtant aux évolutions politiques et économiques du pays. De l'Ancien Régime à 1960, les archives dévoilent des conflits paysans fréquents, avec des causes et une intensité très variables selon les localités et les périodes.  
• Coord. par Yohan Odivart, Adapt, 2013, 62 p., 11 euros franco de port

**L'invention du médicament : une histoire des théories du remède**  
L'histoire du médicament est celle de méthodes de recherche, d'étude et de fabrication qui en font un objet complexe, réinventé au fil des siècles, depuis l'empirisme de l'Antiquité jusqu'au développement de nos jours des procédés de la pharmacie industrielle et des difficultés à l'interface médicament-société, qui inventera le médicament comme objet scientifique, technico-industriel et social.  
• Jean Claude Dupont, Adapt/Hermann, 2013, 264 p., 20 euros

**William Harvey : la circulation du sang et l'épigenèse des embryons**  
Les deux grandes découvertes de William Harvey (1578-1657) : la circulation sanguine et l'épigenèse des embryons sont analysées en détail. Les débats suscités à l'époque par ces découvertes se prolongent de nos jours avec les controverses sur le « programme génétique de développement ».  
• Paul Mazliak, Adapt/Hermann, 2013, 206 p., 22 euros

**Passeurs de rives**  
Orient, ce mot est à lui seul un voyage dans l'espace et dans le temps et c'est à un voyage inattendu que nous convient ces « passeurs de rives », aussi différents qu'ont pu l'être le géographe al Idrisi, l'érudite maronite Abraham Eccheleusis, Antoine Galland, « l'inventeur » des Mille et une nuits et Mardochée Naggiar, le grammairien.  
• Adapt-SNES Editions, 48 p., 10 euros franco de port

**Histoire de l'Alchimie**  
Quand l'alchimie était, du début de notre ère jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, une science à part entière : la chimie de son époque.  
Parfois bien étonnante, avec des personnages mystérieux et hauts en couleur, des recettes curieuses et des théories qui surprennent. Le livre et l'alambic sont alors les deux piliers d'une activité alchimique qui ne sépare jamais les constructions théoriques du travail au laboratoire. L'auteur relate ici les aspects les plus saillants de cette histoire complexe et foisonnante.  
• Bernard Joly, Adapt-Vuibert, 2013, 25 euros

### BON DE COMMANDE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Adresse électronique : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE \_\_\_\_\_

Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ?  OUI  NON

À envoyer aux **Éditions ADAPT** : 46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit) ou à commander sur le site [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)

